

FONDS DES MÉDIAS DU CANADA

Groupe de travail sur les enveloppes de rendement

Date : 6 octobre 2014

Contexte

Les enveloppes de rendement (ER) sont attribuées en calculant le rendement d'un télédiffuseur admissible dans chacun des quatre genres par rapport aux autres télédiffuseurs rivalisant pour ces fonds et selon des crédits de facteurs de calcul (voir l'annexe B). Les résultats des calculs des enveloppes 2014-2015 sont montrés à l'annexe A. Le programme d'ER a reçu 83 % du budget du Volet convergent, soit plus de 260 millions de dollars, en 2014-2015.

Le ministère du Patrimoine canadien mène actuellement une évaluation des programmes du FMC, qui devrait prendre fin en février 2015. De plus, dans le cadre des audiences de Parlons télé, le CRTC se penche sur l'avenir de la réglementation de la télévision au Canada, ce qui touche la principale source de revenus du FMC. Puisque ces deux exercices risquent d'entraîner des changements importants dans un proche avenir, il semble judicieux d'apporter peu de modifications aux programmes du FMC pour 2015-2016, un examen approfondi étant prévu l'année suivante.

Par conséquent, le groupe de travail ne présentera qu'un compte rendu de la situation et examinera quelques questions administratives au sein du mécanisme d'enveloppes.

Modifications effectuées en 2014-2015 : calcul et administration des ER et des enveloppes de développement

- Le crédit d'allocation d'ER peut maintenant être tiré des demandes admissibles au titre du Programme autochtone, du Programme de documentaires d'auteur de langue anglaise et du Programme de production de langue française en milieu minoritaire.
- La définition de « petits » télédiffuseurs, lesquels bénéficient d'une flexibilité accrue quant à l'utilisation des enveloppes de rendement et de développement, a été élargie. Elle comprend maintenant tous les télédiffuseurs (groupes de propriété de diffusion et télédiffuseurs indépendants) dont l'allocation est inférieure à cinq millions de dollars ainsi que les télédiffuseurs éducatifs.
- Il n'y a plus de limites quant aux engagements d'ER pour les documentaires qui ne satisfont qu'aux Exigences fondamentales 2 et 3, puisque l'ancienne Exigence fondamentale 1 a été éliminée.

Thèmes de discussion pour 2015-2016

- Facteurs de calcul et pondérations
- Soutien aux télédiffuseurs éducatifs et indépendants
- Aide à la production de médias numériques convergents

Les annexes G et H dressent un portrait de la situation relativement à l'utilisation de la marge de manœuvre quant au genre et au financement des productions affiliées et internes des télédiffuseurs ayant des engagements d'ER.

Facteurs de calcul et pondérations

Les facteurs de calcul d'ER et leurs pondérations n'ont pas changé de 2013-2014 à 2014-2015. En raison du contexte expliqué précédemment, le personnel du FMC recommande de ne pas les modifier non plus en vue des calculs 2015-2016.

Les groupes de travail 2013 avaient soulevé la possibilité d'accroître la pondération du facteur Émission originale en première diffusion (EOPD), mais aucun changement n'a été recommandé. Dans les calculs 2014-2015, les résultats des facteurs de succès auprès de l'auditoire (voir annexe C) montrent que la pondération du facteur EOPD continue d'accorder une prime allant de 7 à 25 points à la part des montants d'enveloppe attribués aux émissions originales (selon le genre). Le FMC ne propose aucun changement à ce facteur pour 2015-2016, mais il continue de mesurer l'activité des télédiffuseurs pour veiller à ce que sa pondération demeure appropriée.

En outre, au cours des groupes de travail de l'an dernier, il avait été soulevé que les télédiffuseurs pouvaient recevoir des crédits d'ER pour des projets produits dans une langue officielle, alors que la licence de radiodiffusion vise une version dans l'autre langue officielle. Cette question touche principalement les enveloppes de langue française, puisque cette situation est beaucoup plus rare dans le cas des enveloppes de langue anglaise. Le FMC cherche à obtenir les commentaires des parties intéressées à cet égard.

Le FMC a également reçu une proposition relative à la mise en place d'un facteur de calcul Langue officielle en milieu minoritaire pour offrir une mesure incitative supplémentaire aux télédiffuseurs qui octroient des droits de diffusion à du contenu de producteurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) (en plus des programmes de production de langue française et anglaise en milieu minoritaire). Ce facteur, s'il était adopté, sous-tendrait la réduction de la pondération d'un autre facteur. Pour les raisons mentionnées précédemment, il n'est pas recommandé d'ajouter un nouveau facteur cette année.

Soutien aux télédiffuseurs éducatifs et indépendants

« Favoriser les voix créatives » constitue l'un des objectifs stratégiques du FMC ; les télédiffuseurs éducatifs et indépendants jouent un rôle précieux à ce chapitre. En 2014-2015, les télédiffuseurs ayant reçu une enveloppe inférieure à cinq millions de dollars, de même que les télédiffuseurs éducatifs, ont bénéficié d'une entière flexibilité relativement au genre ainsi que d'une exemption du plafond des sociétés de diffusion affiliées et internes.

Crédits sélectifs dans le calcul des ER

Bon nombre de télédiffuseurs éducatifs et indépendants élargissent leur accès au financement du FMC par les droits de diffusion de projets en présentant des demandes au titre de programmes sélectifs (autochtones, documentaires d'auteur de langue anglaise, production de langue française en milieu minoritaire). Des crédits d'ER dans les facteurs droits de diffusion régionaux, médias numériques et rendement historique pourraient être obtenus par tous les projets financés dans le cadre de ces programmes sélectifs à partir de 2014-2015. Les projets financés dans le cadre des programmes sélectifs ont toujours été admissibles à des crédits du facteur de succès auprès de l'auditoire s'ils étaient diffusés en français ou en anglais. De même, si un projet était financé au titre d'un programme sélectif et du programme des ER, le crédit subséquent était admissible à la future allocation d'enveloppe. Toutes les mesures incitatives dont le financement est accordé selon l'ordre

de présentation des demandes, y compris la Prime pour la production régionale de langue anglaise (anciennement la Mesure incitative pour la production de langue anglaise), la Mesure incitative pour la production de langue anglaise en milieu minoritaire et la Mesure incitative pour les médias numériques convergents (MIMNC), permettent d'obtenir des crédits d'enveloppes depuis leur mise en place¹.

L'inclusion de crédits sélectifs a eu des effets positifs pour quelques télédiffuseurs éducatifs et indépendants, mais les effets négatifs ont été répartis entre les autres télédiffuseurs.

APTN a reçu une augmentation de 100 % de ses crédits dans les genres enfants et jeunes ainsi que documentaires grâce à l'ajout de projets du Programme autochtone. Les répercussions se sont surtout fait sentir dans les facteurs du rendement historique et des médias numériques. En effet, l'importance des droits de diffusion étant faible dans ce programme, ceux-ci ont entraîné peu d'effets sur le facteur régional. Si les crédits sélectifs n'avaient pas été inclus dans les calculs d'ER, APTN aurait probablement connu une baisse de son allocation en 2014-2015 comparativement à 2013-2014.

Les faibles droits de diffusion et les petits devis des composantes médias numériques ont réduit la valeur des crédits du Programme de documentaires d'auteur de langue anglaise. Les plus importants titulaires de licence de ce type de projets, tels que Super Channel et CBC, n'ont pas constaté d'importantes retombées sur leurs allocations attribuables aux crédits supplémentaires.

En ce qui a trait aux ER de langue française, les répercussions ont été modérées, car 53 % des projets du Programme de production de langue française en milieu minoritaire ont reçu du financement d'ER et de programmes sélectifs.

TFO et TV5 ont obtenu des augmentations dans les genres enfants et jeunes, documentaires et variétés et arts de la scène par l'inclusion des crédits tirés du Programme de production de langue française en milieu minoritaire. Cependant, bon nombre des projets soutenus au titre de ce programme ont également reçu du financement du programme des ER.

Télé-Québec et Radio-Canada ont vu leurs allocations diminuer dans le genre enfants et jeunes à la suite de l'ajout du facteur régional tiré du Programme de production de langue française en milieu minoritaire et du Programme autochtone. Télé-Québec a également connu d'autres pertes puisqu'elle n'a acquis les droits d'aucune dramatique régionale en 2013-2014.

Politique à l'égard des nouveaux participants

Mise en place en 2012-2013, la politique à l'égard des nouveaux participants et des allocations minimales constitue une autre façon de soutenir les télédiffuseurs indépendants. Ceux n'ayant obtenu aucun crédit admissible peuvent présenter une demande de statut de « nouveau participant ». Une enveloppe minimale de 50 000 \$ est attribuée aux télédiffuseurs admissibles pour leur permettre de contribuer de façon significative à des projets. Des enveloppes minimales sont également octroyées à des télédiffuseurs ayant obtenu des crédits d'ER, mais dont l'allocation a été inférieure à 50 000 \$. Les télédiffuseurs qui reçoivent une enveloppe minimale de 50 000 \$ sont tenus de lancer au moins un projet et d'y engager des fonds au cours de l'exercice, ou ils devront abandonner leur droit à un supplément minimal au cours des années suivantes.

¹ À l'exception de la MIMNC, qui ne permettait pas d'obtenir des crédits en 2011-2012, année de sa création.

Tableau : Résultats de la politique à l'égard de l'enveloppe minimale

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de nouveaux participants	3	4	7
Nombre de télédiffuseurs dont l'allocation est inférieure à 50 000 \$	1	4	8
Nombre total d'enveloppes minimales	4	8	15
Somme attribuée (50 000 \$ chacun)	200 000	400 000	750 000
Pourcentage de l'allocation totale des ER	0,1 %	0,2 %	0,3 %
Nombre se poursuivant sur plusieurs années	S.O.	3	8

Les quatre télédiffuseurs ayant reçu une enveloppe minimale en 2012-2013 ont également reçu une enveloppe minimale en 2014-2015. À l'exception de New Tang Dynasty Television, aucun télédiffuseur ayant reçu une enveloppe minimale n'a réussi à obtenir une allocation d'enveloppe supérieure à 50 000 \$. Voir l'annexe D.

Le FMC devrait-il maintenir sa politique actuelle ou éliminer l'enveloppe minimale ? Les enveloppes inférieures à 50 000 \$ doivent-elles être jugées inadmissibles à une allocation, puisqu'elles sont trop petites pour être utilisées ?

Autres méthodes

Certains ont proposé de réserver des allocations d'ER aux télédiffuseurs éducatifs et indépendants afin que ces derniers ne soient plus en concurrence avec les grands télédiffuseurs intégrés verticalement ou de mettre en place des facteurs ou des pondérations distincts pour cette réserve de fonds.

Les groupes de travail précédents ont déjà discuté de telles propositions, et des parties intéressées ont fait parvenir des lettres au conseil d'administration du FMC en faveur de ces changements. Le FMC a décidé de ne pas aller de l'avant dans ce sens, et demeure convaincu qu'il n'est pas recommandé d'apporter ces changements actuellement.

D'abord, comme il a été discuté au cours des groupes de travail précédents, le traitement à réserver à CBC et à Radio-Canada au sein de ce système serait difficile à établir. En effet, ils ne sont ni petits ni intégrés verticalement. Ensuite, la catégorie des petits télédiffuseurs est loin d'être homogène, certains ayant un accès important aux autres mesures incitatives et programmes sélectifs du FMC, et d'autres, ayant un accès limité, voire aucun.

Néanmoins, le FMC souhaite toujours recevoir des propositions des parties intéressées sur cette question.

Aide à la production de médias numériques convergents

Objectif minimal pour les médias numériques dans les enveloppes de rendement

Conformément à l'entente de contribution avec le ministère du Patrimoine canadien, le FMC est tenu de s'assurer de l'octroi d'une part importante du financement à des projets convergents assortis d'une composante médias numériques riche et élaborée (« projets MN convergents »). Au sein du programme des ER, la part des projets MN convergents a été augmentée chaque année depuis 2013-2014 (voir l'annexe E). La majeure partie du financement des projets MN convergents est garantie, en raison de l'objectif minimal de 60 % de l'allocation pour l'exercice, tel que le prévoient les conditions générales des ER de chaque télédiffuseur. Cet objectif est dépassé chaque année, même en 2013-2014, 74 % des engagements d'ER de langue anglaise et 75 % des engagements d'ER de langue française ayant été affectés à des projets MN convergents cette année-là. En attendant de possibles

changements apportés à l'entente de contribution pour 2015-2016, le FMC recommande de ne pas toucher à la cible de 60 % pour la composante MN.

Objectif minimal pour les médias numériques dans les enveloppes de développement

À l'instar des ER, une cible d'engagement en matière de médias numériques de 60 % est également prévue pour les enveloppes de développement. En 2013-2014, 81 % des engagements de développement ont été affectés à des projets convergents assortis de deuxième plateforme MN. Cependant, 7 des 17 télédiffuseurs ayant reçu une enveloppe de développement de langue anglaise et 3 des 11 télédiffuseurs de langue française n'ont pas atteint la cible cette année-là, car ils n'ont pas investi au moins 60 % de leur enveloppe. Ces télédiffuseurs (tous des télédiffuseurs indépendants ou éducatifs) auraient dû se voir imposer des pénalités de 60 % de leurs enveloppes de développement en 2014-2015², mais celles-ci ont été annulées pour cet exercice. En outre, certains télédiffuseurs ont choisi de ne pas recevoir d'allocation de développement en 2014-2015. Il pourrait être possible d'établir la cible de développement à 60 % des engagements plutôt qu'à 60 % de l'allocation. Si la cible était fixée en fonction des engagements, seul un télédiffuseur sur dix se verrait imposer des pénalités pour ne pas l'avoir atteinte. Pour 2015-2016, le FMC recommande d'établir la cible pour les médias numériques à 60 % des engagements, mesurés à la fin de l'exercice. Tout télédiffuseur qui n'atteindrait pas l'objectif fixé se verrait imposer une pénalité d'un montant équivalent lors du calcul de l'enveloppe pour l'année subséquente.

Mesure incitative pour les médias numériques convergents (MIMNC)

La MIMNC a été établie en 2011-2012 pour encourager la production de projets MN convergents de grande valeur. En 2013-2014, le programme, dont le financement est attribué dans l'ordre de présentation des demandes, a reçu un nombre excédentaire de demandes pour des allocations de langue anglaise en une seule journée, et les fonds du programme ont été distribués de façon proportionnelle entre les requérants ayant présenté leur demande cette journée-là. Peu de télédiffuseurs ont eu accès à la MIMNC (voir annexe F), et cette concentration a eu des effets importants sur les allocations d'ER 2014-2015, par le facteur Investissement en médias numériques. Pour les demandes 2014-2015 au titre de la MIMNC, les télédiffuseurs de langue anglaise ne pouvaient déclencher qu'un maximum de cinq projets, pour un maximum de 20 % de l'allocation de langue anglaise chacun ; les télédiffuseurs de langue française ne pouvaient déclencher qu'un maximum de 40 % de l'allocation de langue française chacun. En outre, l'allocation du programme a été divisée en deux parts égales entre deux dates d'ouverture, l'une en mai et l'autre, en octobre. À la première date, le programme a reçu un nombre excédentaire de demandes, et la distribution proportionnelle a été faible, chaque requérant de langue anglaise ne recevant que 32 % de sa demande et chaque requérant de langue française, 65 %. Les résultats de financement pour la première date d'ouverture 2014-2015, par télédiffuseur, sont présentés à l'annexe F. Les nouveaux paramètres du programme ont permis de répartir plus vastement les fonds entre les télédiffuseurs, en particulier dans les dramatiques.

Le FMC demande aux parties prenantes de lui faire part de leurs commentaires quant à la meilleure façon d'encourager les dépenses en projets MN convergents tout en évitant les problèmes de concentration survenus en 2013-2014 et la complexité administrative des règles actuelles. Parmi les possibilités, mentionnons :

- la hausse du devis minimal des demandes ;
- l'affectation des allocations par genre au sein de la MIMNC ;

² Section D.2.2 du Guide des enveloppes de développement : « Si un télédiffuseur détenant une enveloppe de développement ne respecte pas ses obligations d'engagement en matière de contenu numérique minimal riche et élaboré [...], le FMC imposera une pénalité d'un montant équivalent lors du calcul de l'enveloppe pour l'année subséquente. »

- l'imposition d'autres limites quant au nombre de projets présentés et nouveaux plafonds pécuniaires par télédiffuseurs ;
- l'élimination de la mesure incitative et la hausse de la pondération du facteur Investissement en médias numériques ;
- l'imposition d'une somme minimale de dépenses en MN dans les ER.

Annexes

A : Tendances des allocations d'ER

Montants des ER 2014-2015 et comparaison des parts par rapport à 2013-2014							
Langue anglaise	2014-2015		2013-2014		Différence (+/-)		
	k\$	Part (%)	k\$	Part (%)	k\$	%	Points de pourcentage
CBC	52 957	30,4	58 141	33,5	-5 184	-8,9	-3,1
Bell	35 695	20,5	33 510	19,3	2 185	6,5	1,2
Corus	26 683	15,3	27 702	16,0	-1 020	-3,7	-0,7
Shaw	24 777	14,2	27 340	15,8	-2 563	-9,4	-1,6
Rogers	9 883	5,7	9 712	5,6	171	1,8	0,1
Total, grands groupes de télédiffuseurs	149 995	86,1	156 405	90,2	-6 411	-4,1	-4,1
Family (indépendant)	4 905	2,8	4 679	2,7	226	4,8	0,1
APTN (indépendant)	4 516	2,6	4 050	2,4	466	11,5	0,2
Allarco (indépendant)	3 405	1,9	607	0,4	2 799	461,9	1,5
New Tang Dynasty (indépendant)	3 338	1,9	50	0,03	3 288	6 576,0	1,9
Blue Ant (indépendant)	2 405	1,4	2 264	1,3	141	6,2	0,1
TVO (indépendant)s	2 390	1,4	2 482	1,4	- 92	- 3,7	0,0
Stornoway (indépendant)	1 346	0,8	1 130	0,7	216	19,1	0,1
Knowledge (indépendant)	655	0,4	970	0,6	- 315	- 32,5	- 0,2
Zoomer (indépendant)	603	0,3	415	0,2	188	45,3	0,1
Enveloppes minimales	630	0,4	280	0,1	130	n.d.	0,3
Total, petits groupes de télédiffuseurs	24 193	13,9	16 927	9,8	7 267	42,9	4,1
Total général	174 188	100,0	173 332	100,0	856	0,5	

Montants des ER 2014-2015 et comparaison des parts par rapport à 2013-2014							
Langue française	2014-2015		2013-2014		Différence (+/-)		
	k\$	Part (%)	k\$	Part (%)	k\$	%	Points de pourcentage
Radio-Canada	30 525	35,4	32 715	38,2	-2 190	- 6,7	-2,8
Groupe TVA	24 103	27,9	22 067	25,7	2 036	9,2	2,2
Bell Média ³	12 071	14,0	12 728	14,9	-657	- 5,2	-0,9
Corus	5 844	6,8	5 769	6,7	75	1,3	0,1
Total, grands groupes de télédiffuseurs	72 543	84,1	73 279	85,5	-736	- 1,0	-1,4
Télé-Québec (indépendant)	6 343	7,4	7 992	9,3	-1 649	- 20,6	-1,9
TFO (indépendant)	3 174	3,7	1 426	1,7	1 748	122,6	2,0
TV5 (indépendant)	2 159	2,5	1 312	1,5	847	64,6	1,0
V (indépendant)	1 104	1,3	963	1,1	141	14,6	0,2
APTN (F) (indépendant)	611	0,7	517	0,6	94	18,2	0,1
Famille (indépendant)	177	0,2	79	0,1	98	124,1	0,1

³ Comprend MusiMax et MusiquePlus, en attendant l'approbation par le CRTC de leur acquisition proposée par V (au 1^{er} avril 2014).

Enveloppes minimales	120	0,1	126	0,2	-6	-4,8	-0,1
Total, petits groupes de télédiffuseurs	13 688	15,9	12 415	14,5	1 273	10,3	1,4
Total général	86 231	100	85 694	100	537	0,6	

B : Facteurs des ER et pondérations

Les tableaux ci-dessous illustrent les différents facteurs utilisés depuis la création du FMC et leur pondération.

ER de langue anglaise % (« pondération ») de l'allocation par genre	Succès auprès de l'auditoire — NHE	Succès auprès de l'auditoire — EOPD	Rendement historique	Droits de diffusion régionaux	Investissement en MN	Droits de diffusion supérieurs à l'exigence-seuil	Total
2010-2011	40	–	30	20	–	10	100
2011-2012 (VAS et dramatiques)	40	15	15	20	5	5	100
2011-2012 (E et J, doc)	55	–	15	20	5	5	100
2012-2013	40	15	15	20	10	–	100
2013-2014	40	15	15	20	10	–	100
2014-2015	40	15	15	20	10	–	100

ER de langue française % (« pondération ») de l'allocation par genre	Succès auprès de l'auditoire — NHE	Succès auprès de l'auditoire — EOPD	Rendement historique	Droits de diffusion régionaux	Investissement en MN	Droits de diffusion supérieurs à l'exigence-seuil	Total
2010-2011	30	–	45	10	–	15	100
2011-2012 (VAS et dramatiques)	35	15	25	10	5	10	100
2011-2012 (E et J, doc)	50	–	25	10	5	10	100
2012-2013	35	15	25	10	10	5	100
2013-2014	40	15	25	10	10	–	100
2014-2015	40	15	25	10	10	–	100

Succès auprès de l'auditoire — nombre total d'heures d'écoute

Ce facteur a été créé pour récompenser les télédiffuseurs ayant montré leur capacité à soutenir des projets financés par le Fonds des médias du Canada (FMC) populaires auprès de l'auditoire canadien. Que ce soit le fait du calibre du projet déclenché par le télédiffuseur, d'une promotion soutenue ou de l'optimisation de la programmation, le résultat est le même : les Canadiens et les Canadiennes passent plus de temps à regarder des émissions financées par le FMC. Le succès auprès de l'auditoire — nombre total d'heures d'écoute se fonde sur le nombre total d'heures d'écoute d'émissions soutenues par le FMC, pour chaque télédiffuseur, commandées ou acquises, au cours de l'année de diffusion la plus récente. Le nombre total d'heures d'écoute provient des mesures de l'auditoire de BBM Canada et comprend tous les téléspectateurs âgés de deux ans et plus.

Succès auprès de l'auditoire — émission originale en première diffusion

En réponse à une directive de Patrimoine canadien visant à mettre un accent particulier sur les émissions originales en première diffusion aux heures de grande écoute, le facteur succès auprès de l'auditoire — émission originale en première diffusion a été créé en vue d'inciter davantage les télédiffuseurs à commanditer des émissions originales et à les diffuser aux heures de grande écoute. Le crédit attribué aux émissions de télévision admissibles est calculé suivant la même méthodologie que le facteur succès auprès de l'auditoire — nombre total d'heures d'écoute.

Rendement historique

Le rendement historique vise à stabiliser le financement consenti sur un an aux diffuseurs et aux producteurs. Le crédit du rendement historique gagné par les télédiffuseurs dépend des fonds investis par le FMC dans les projets télévisuels qui ont bénéficié de droits de diffusion admissibles. Le crédit accordé en vertu du rendement historique est calculé sur la base des trois exercices financiers antérieurs.

Droits de diffusion régionaux

Le facteur de droits de diffusion régionaux récompense les télédiffuseurs qui déclenchent des projets télévisuels à l'extérieur des centres de production de Toronto et de Montréal, appuyant ainsi l'un des objectifs stratégiques du FMC, à savoir encourager la diversité des voix. Les télédiffuseurs qui accordent un droit de diffusion à des projets régionaux au cours d'un exercice reçoivent un crédit en vue du calcul des enveloppes de rendement de l'exercice suivant.

Investissement en médias numériques

L'objet du facteur investissement en médias numériques est de fournir une mesure incitative aux télédiffuseurs pour qu'ils appuient les composantes médias numériques à contenu « riche et élaboré » au sens des Principes directeurs, de manière à augmenter leurs propriétés de télévision. Le crédit du facteur investissement en médias numériques dans les calculs d'ER est fonction des contributions admissibles du télédiffuseur en espèces ainsi que des contributions du FMC aux composantes médias numériques financées par le FMC au cours de l'exercice.

Documentaires de langue française

L'allocation destinée aux documentaires de langue française a été divisée entre les émissions uniques et les séries aux fins des calculs, et ce, pour distinguer les deux formats et pour encourager les télédiffuseurs à commanditer des documentaires à épisode unique. Malgré l'ajout d'une étape au processus, les télédiffuseurs qui participent à ce genre reçoivent une seule enveloppe pour les documentaires comprenant les sommes reçues pour les deux formats d'émissions.

C : Analyse de la pondération des facteurs de succès auprès de l'auditoire et du rendement lié à l'émission originale en première diffusion

Pondération des facteurs :	Succès auprès de l'auditoire (SA)	40 %
	<u>Émission originale en première diffusion (EOPD)</u>	<u>15 %</u>
	Total des pondérations des facteurs combinés	55 %

Allocations d'ER de langue anglaise 2014-2015	% de l'EOPD dans le SA	% de l'EOPD dans la somme allouée (SA+EOPD)	Différence (% de SA + EOPD - % dans le SA)
Enfants et jeunes	7,4 %	32,6 %	+25,2
Documentaires	20,3 %	42,0 %	+21,7
Dramatiques	39,7 %	56,1 %	+16,4
Variétés et arts de la scène	29,2 %	48,5 %	+19,3

Allocations d'ER de langue française 2014-2015	% de l'EOPD dans le SA	% de l'EOPD dans la somme allouée (NHE+EOPD)	Différence (% de SA + EOPD - % dans le SA)
Enfants et jeunes	21,2 %	42,7 %	+21,5
Documentaires (séries)	35,8 %	53,3 %	+17,5
Documentaires (épisodes uniques)	51,7 %	64,9 %	+13,2
Dramatiques	73,9 %	81,0 %	+7,1
Variétés et arts de la scène	58,9 %	70,1 %	+11,2

- La part du facteur EOPD dans les allocations d'ER est beaucoup plus élevée que la part du NHE, puisque la pondération du facteur EOPD n'est accordée qu'aux émissions originales, alors que la pondération du facteur NHE est attribuée autant aux émissions originales qu'aux émissions en rediffusion.
- La hausse la plus élevée s'observe dans les genres pour lesquels la quantité d'émissions originales déclarée est inférieure. Par exemple, la part des émissions pour enfants et jeunes de langue anglaise en première diffusion ne s'établit qu'à 7,4 %, mais la part totale des allocations de PE (du crédit du succès auprès de l'auditoire) s'établit à 32,6 %, soit une différence de plus de 25 points de pourcentage.
- Plus la part des émissions originales est élevée au sein du succès auprès de l'auditoire, moins il y a d'effets sur la pondération du facteur EOPD. Par exemple, dans les dramatiques de langue française, près de 74 % des crédits de SA ont été obtenus grâce aux émissions originales. Si l'on ajoute le crédit d'EOPD, la part globale de la somme allouée ne s'accroît que de 7 %.
- Ainsi, si l'on augmentait la valeur du facteur EOPD (en diminuant celle du facteur NHE), les répercussions se feraient sentir davantage dans les genres où la proportion d'émissions originales soumises pour l'obtention de crédits est faible.

D : Liste des titulaires d'une enveloppe minimale 2014-2015

Langue anglaise

Afroglobal Network	participant depuis 2013-2014 (30 k\$ langue anglaise ; 20 k\$ langue française)
AMI (Accessible Media Inc.)	nouveau participant
Channel Zero	participant depuis 2012-2013
CTS	participant depuis 2013-2014 (a reçu des enveloppes les années antérieures)
Ethnic Channels Group	participant depuis 2013-2014
Fight Media	nouveau participant
Gusto TV	nouveau participant
Hollywood Suite	nouveau participant (a accumulé des crédits d'ER, mais n'a pas atteint 50 k\$)
OUTtv	participant depuis 2012-2013
Salt and Light Catholic Media	nouveau participant
Weather Network	participant depuis 2013-2014
Wild TV	nouveau participant
WIN HD TV Canada	nouveau participant

Langue française

Afroglobal Network	participant depuis 2013-2014
Canal Savoir	participant depuis 2012-2013
Groupe Serdy (Évasion)	participant depuis 2012-2013

E : Part du financement des ER attribué à des projets convergents assortis d'une composante médias numériques riche et élaborée

ER de langue anglaise % des engagements totaux	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Tendance
Enfants et jeunes	92	85	86	82	
Documentaires	24	32	42	35	
Dramatiques	71	74	80	79	
Variétés et arts de la scène	0	84	76	92	
Dans l'ensemble	66	74	76	74	

ER de langue française % des engagements totaux	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Tendance
Enfants et jeunes	69	82	86	71	
Documentaires	50	48	57	54	
Dramatiques	74	84	87	84	
Variétés et arts de la scène	53	66	72	72	
Dans l'ensemble	66	71	79	75	

F : Part (%) de l'accès au financement de la MIMNC selon le marché linguistique du télédiffuseur

Langue anglaise

2013-2014

	Enfants et jeunes	Documentaires	Dramatiques	Variétés et arts de la scène	
New Tang Dynasty Television	31	1	48	0	
Super Channel	0	0	38	0	
Shaw Media	0	0	14	0	
CBC	25	0	0	0	
Corus	44	0	0	0	
Blue Ant	0	38	0	58	
Stornoway	0	61	0	42	
Total (%)	100	100	100	100	
Total (k\$)	2 942	3 302	2 927	793	9 964

2014-2015 (à ce jour)

	Enfants et jeunes	Documentaires	Dramatiques	
New Tang Dynasty Television	32	0	14	
Super Channel	0	0	14	
Shaw Media	0	11	16	
CBC	0	0	47	
Corus	32	0	0	
Blue Ant	0	24	0	
Stornoway	0	38	0	
Knowledge	3	0	0	
WIN HD TV	12	0	0	
Fight Media	0	14	0	
Gusto TV	0	8	0	
Family	15	0	0	
Bell Media	6	5	9	
Total (%)	100	100	100	
Total (k\$)	971	1 943	1 086	4 000

Langue française
2013-2014

	Enfants et jeunes	Documentaires	Dramatiques	Variétés et arts de la scène	
Radio-Canada	66	86	33	100	
Bell Média	31	0	0	0	
TFO	3	0	0	0	
TV5	0	14	0	0	
TVA	0	0	62	0	
Télé-Québec	0	0	5	0	
Total (%)	100	100	100	100	
Total (k\$)	347	800	2 704	583	4 434

2014-2015 (à ce jour)

	Enfants et jeunes	Documentaires	Dramatiques	Variétés et arts de la scène	
Radio-Canada	0	17	45	100	
Bell Média	100	33	0	0	
TFO	0	50	0	0	
TVA	0	0	47	0	
V	0	0	5	0	
Télé-Québec	0	0	3	0	
Total (%)	100	100	100	100	
Total (k\$)	137	652	1 017	194	2 000

G : Utilisation de la marge de manœuvre

Au sein des ER, une somme est affectée à chaque genre, selon la part indiquée ci-dessous, puis cette somme est divisée entre les télédiffuseurs faisant partie du calcul des ER. Dans les années indiquées ci-dessous, les télédiffuseurs ayant reçu une allocation de 2,5 M\$ et plus devaient utiliser la moitié de celle-ci dans les genres désignés, et l'autre moitié pouvait être utilisée dans les genres de leur choix (la marge de manœuvre). De leur côté, les télédiffuseurs ayant reçu une allocation inférieure à 2,5 M\$ pouvaient l'utiliser dans n'importe lequel des quatre genres, c'est-à-dire qu'ils avaient une entière marge de manœuvre. Le tableau suivant montre d'importants changements positifs chaque année quant à la part des genres entre la première allocation et les engagements définitifs en ce qui a trait aux émissions de variétés et des arts de la scène de langue anglaise et française, aux émissions pour enfants et jeunes de langue française et aux dramatiques de langue française (sauf en 2013-2014 pour les émissions de variétés et d'arts de la scène de langue française). Il est à noter que, en 2013-2014, les dramatiques de langue française ont connu leur première hausse dans la part d'engagements depuis la création du FMC. Auparavant, les fonds de la marge de manœuvre étaient affectés à d'autres genres. De leur côté, les documentaires de langue anglaise et de langue française ont connu des changements négatifs marqués année après année.

	Engagements (M\$)			
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Langue anglaise				
Enfants et jeunes	36,5	37,7	34,2	36,2
Documentaires	28,4	30,2	24,6	26,4
Dramatiques	113,1	109,3	113,2	101,3
Variétés et arts de la scène	3,6	11,5	9,0	9,2
Total, ER de langue anglaise	181,6	188,7	181,0	173,1
Langue française				
Enfants et jeunes	16,5	17,6	18,6	16,2
Documentaires	18,2	18,5	18,7	16,8
Dramatiques	46,8	44,1	44,8	47,6
Variétés et arts de la scène	8,3	9,7	7,1	5,1
Total, ER de langue française	89,8	89,9	89,2	85,7
Total	271,4	278,6	270,2	258,8

	Part du genre dans l'allocation (5)	Part du genre dans les engagements (%)				Différence entre la part dans l'allocation et la part dans les engagements			
		2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Langue anglaise									
Enfants et jeunes	20,4	20,1	20,0	18,9	20,9	-0,3	-0,4	-1,5	0,5
Documentaires	16,5	15,6	16,0	13,6	15,2	-0,9	-0,5	-2,9	-1,3
Dramatiques	61,1	62,3	57,9	62,5	58,6	1,2	-3,2	1,4	-2,5
Variétés et arts de la scène	2,0	2,0	6,1	5,0	5,3	0,0	4,1	3,0	3,3
Total, ER de langue anglaise	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0				

Langue française									
Enfants et jeunes	17,0	18,4	19,6	20,9	18,9	1,4	2,6	3,9	1,9
Documentaires	22,0	20,3	20,6	20,9	19,6	-1,7	-1,4	-1,1	-2,4
Dramatiques	55,0	52,1	49,0	50,3	55,6	-2,9	-6,0	-4,7	0,6
Variétés et arts de la scène	6,0	9,2	10,8	7,9	5,9	3,2	4,8	1,9	-0,1
Total, ER de langue française	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0				

H : Part et valeur en espèces du financement d'ER affecté à des productions internes et à des productions affiliées

par langue du télédiffuseur — part des engagements totaux du marché linguistique

Les parts de financement demeurent inférieures à 4 %.

ER de langue anglaise	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Moyenne sur 4 ans
% productions internes	0,7	0,6	0,4	1,0	0,7
% productions affiliées	1,7	2,4	2,8	3,0	2,5
Total (%)	2,4	3,0	3,2	4,0	3,2
<i>Total (M\$)</i>	4,2	6,2	5,8	6,9	5,8
ER de langue française					
% productions internes	0,9	2,3	1,1	0,6	1,2
% productions affiliées	1,7	1,9	0,6	0,4	1,2
Total (%)	2,6	4,2	1,7	1,0	2,4
<i>Total (M\$)</i>	2,3	4,2	1,6	0,8	2,2